



Initiative pour une eau potable propre

L'initiative populaire « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique »

But

Les agricultrices et agriculteurs ne recevront à l'avenir des paiements directs que s'ils respectent des règles supplémentaires. Ainsi, l'environnement et l'eau potable seront mieux protégés.

Situation actuelle

Les agriculteurs reçoivent des paiements directs de la Confédération. Toutefois, ils ne reçoivent cet argent que s'ils respectent certaines règles. Ces dernières concernent par exemple la protection de la biodiversité, la fertilisation des sols et l'élevage des animaux.

Une initiative a été déposée afin d'introduire des règles supplémentaires pour les paiements directs. C'est pour cette raison que nous votons à présent à ce sujet.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'initiative est acceptée, il existera à l'avenir des règles supplémentaires pour les paiements directs. Les agricultrices ne recevront désormais des paiements directs que si elles :

- réservent une certaine partie de leurs terres pour la protection de la biodiversité ;
- renoncent aux pesticides artificiels ou naturels ;
- renoncent à l'utilisation préventive ou régulière d'antibiotiques sur leurs animaux ;
- n'élèvent pas plus d'animaux qu'elles ne peuvent en nourrir avec le fourrage qu'elles cultivent elles-mêmes. La quantité d'engrais utilisée pourra ainsi être réduite.

La recherche, le conseil et la formation agricoles s'orienteront également à ces objectifs.

Paievements directs

Par le biais de paiements directs, la Confédération apporte un soutien financier aux agricultrices. Elles reçoivent cet argent lorsque les prix de leurs denrées alimentaires ne couvrent pas leurs dépenses. Les agriculteurs ne reçoivent des paiements directs que s'ils respectent certaines règles, par exemple concernant la protection de la biodiversité, la fertilisation des sols et l'élevage des animaux. Les paiements directs sont payés par les impôts.

Pesticides

Les pesticides sont des substances artificielles ou naturelles permettant de protéger les plantes, les animaux et les humains contre les organismes nuisibles, tels que les champignons. Il existe deux types de pesticides : les produits phytosanitaires et les biocides. Les produits phytosanitaires sont utilisés par exemple pour protéger les plantes contre les maladies ou les mauvaises herbes. Les biocides sont utilisés par exemple pour la désinfection ou la lutte contre les insectes.



Oui

Arguments des partisans

- Les pesticides, les antibiotiques et les engrais polluent l'eau potable. Cette pollution cause des problèmes pour la biodiversité et la santé de la population.
- Avec les impôts, la population finance des dommages écologiques. Des règles adaptées favorisent une agriculture durable.
- L'agriculture a une responsabilité envers les générations futures. Des règles strictes sont donc nécessaires.

Non

Arguments des opposants

- Des règles plus strictes affaiblissent les agriculteurs, ils produisent ainsi moins de denrées alimentaires.
- Si l'on produit moins en Suisse, il faut importer plus. L'impact environnemental augmente donc à l'étranger.
- Pour certaines agricultrices, appliquer des règles plus strictes sera trop cher. Elles renonceront donc aux paiements directs et leur production impactera plus l'environnement.

Conseil national



non

81 oui
107 non
7 abstentions

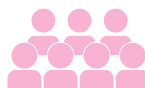
Conseil des États



non

9 oui
31 non
4 abstentions

Conseil fédéral



non



Tu trouveras la vidéo et plus d'informations sur l'objet de la votation ici : easyvote.ch/eaupotable